

AUTO-CERTIFICATION CONFIRMANT LA PRESTATION EFFECTIVE DE LA PÉRIODE D'HOSPITALITÉ

(conformément aux articles 40 et 46 du décret présidentiel 445 du 28 décembre 2000)

Le/La soussigné(e)		né(e) à		Prov. ()
Le / /	C.F.	résidant à		Prov. ()
rue			N°	CODE POSTAL

DÉCLARE

d'avoir fourni l'hospitalité, y compris par l'adoption ou la garde, aux personnes titulaires d'une protection internationale, d'une protection temporaire et d'une protection spéciale pendant une période d'au moins trois mois. Notamment à la personne suivante :

Nom		Prénom(s)	
Code fiscal provisoire		Code fiscal définitif	
Lieu de naissance		Date de naissance / /	Nationalité
Mineur <input type="checkbox"/>	En état intéressant <input type="checkbox"/>	Plus	
À partir du jour	/ /		

Déclare :

- » être conscient des sanctions pénales, prévues en cas de déclarations fausses et de fausseté dans les actes et de la déchéance conséquentes des bénéficiaires visés aux articles 75 et 76 du décret présidentiel 445/2000 ;
- » être informé que les données personnelles collectées seront traitées, y compris par des moyens informatiques, exclusivement pour la procédure pour laquelle la déclaration a été faite (art. 13 D.Lgs. 196/2003).

Lieu et date

Signature

Lieu et date

Signature de la personne hébergée
